

Nombres de membres		
Afférents au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	15

Date de la convocation
24 avril 2026

Date d'affichage de la convocation
24 avril 2026

Date d'affichage de la délibération

Objet de la délibération
Création et désignation de la commission scolaire et périscolaire

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 060-216000430-20260430-382026-DE

EXTRAIT N°38/2026 DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE BALAGNY SUR THERAIN

L'an deux mille vingt-six et le 30 avril, à 19h00 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 24 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme MORELLE Isabelle, Maire.

Présents : MORELLE Isabelle, MONVOISIN Patrice, VAUTRAIN Marie-Claire, PINCHON Francis, STAELENS Isabelle, MARION Antoine, CARTIER Flavie, VOISIN FONTANET Guy, CARON Laurence, DENIS André, VAUTIER Valérie, MARGERIN Benjamin, MERTEN Mélanie,

Pouvoirs : BATAILLE Richard à MONVOISIN Patrice, NAEGLE Laetitia à VOISIN FONTANET Guy

Absents excusés : MARECHAL Philippe, ARHUR Sylviane, GUYOLARD Yannick, ARHUR Ludovic

Secrétaire de séance : MARION Antoine

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-22,

Vu la proposition de création d'une commission scolaire et périscolaire,

CONSIDERANT :

- Qu'il y a lieu de créer, pour la durée du mandat municipal, une commission permanente concernant les affaires scolaires et périscolaires
- Que cette commission qui est présidée par le maire, comporte 3 membres élus du Conseil municipal, de deux parents d'élèves scolarisés dans la commune, du directeur de l'école, de la directrice de l'ALSH et de Madame OBRY (Déléguée Départementale de l'Éducation Nationale) ;
- Qu'il convient de procéder à désignation des membres de la commission scolaire et périscolaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de créer une commission scolaire et périscolaire composée de 8 membres et d'un président, le maire étant président de droit.
- Désigne les membres élus suivants :
CARON Laurence, MONVOISIN Patrice, VOISIN FONTANET Guy

Vote à l'unanimité



Pour copie conforme,
Le 04/05/2026
Le Maire,
Isabelle MORELLE